



ENJEUX EUROPÉENS 2010

La Lettre d'Euralia Les grands dossiers de la rentrée

Face à la crise, réformer la gouvernance économique de l'Europe

La crise de la dette publique grecque a mis en évidence le lien entre l'impact des marchés financiers sur l'économie réelle et l'absence de politiques macro-économiques européennes (tel qu'un mécanisme de solidarité ou de sauvetage d'Etats membres en difficulté). Face aux attaques spéculatives de certains acteurs financiers sur la dette grecque et pour venir en aide à Athènes, l'Union européenne a donc adopté en mai 2010 un **plan de sauvetage de 750 milliards d'euros**. Les principaux contributeurs de ce fonds sont les Etats membres de la zone euro et le Fonds Monétaire International (FMI). Toutefois, des divergences subsistent : récemment, le Parlement slovaque a ainsi refusé de soutenir financièrement l'Etat grec, mettant en péril l'unité de la zone euro.

De plus, une **Task Force sur la gouvernance économique** a été mise en place au sein du Conseil Européen : les conclusions de cette Task Force, centrées sur la réforme du Pacte de Stabilité et de Croissance et sur la **convergence des politiques macro-économiques** seront au cœur des discussions du Conseil européen du 29 octobre prochain.

La Commission européenne a également présenté une Communication sur ce sujet : elle propose que les **budgets des Etats membres soient pré-examinés** par les autres Etats membres avant approbation par les Parlements nationaux (publication du « semestre européen »). Cette proposition est combattue avec force par certains Etats membres, notamment le Royaume-Uni, très attaché à la souveraineté de son Parlement en matière budgétaire.

Autre sujet au cœur des réflexions actuelles : la **création d'une taxe bancaire**. Récemment évoqué par plusieurs Commissaires et dirigeants européens (débats sur les ressources propres pour le budget européen, la création d'un fonds européen de sauvetage des banques, les mécanismes en cours d'adoption en Allemagne, en France et au Royaume-Uni), ce projet, également en concurrence avec l'idée d'une taxe sur les transactions financières, n'a pas rassemblé une majorité au sein du Conseil des Ministres du 6 septembre. Le débat est reporté à une date ultérieure et se basera sur les études de faisabilité de la Commission européenne et du Fonds Monétaire International.

Vers plus de régulation pour le secteur agroalimentaire

L'actualité européenne dans le domaine agroalimentaire au deuxième semestre 2010 est fortement marquée par la **Communication sur les différentes options pour le futur de la PAC après 2013**, que la Commission devrait présenter en novembre 2010. Après une première consultation publique organisée sur ce sujet, et une grande conférence fin juillet 2010, le Conseil doit encore se prononcer sur ces premiers résultats. L'un des enjeux majeurs des négociations se situe au niveau du budget qui doit être consacré à la PAC, alors

que les discussions pour le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE (2014-2020) se tiennent parallèlement. A noter qu'avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement européen sera désormais co-législateur sur les questions agricoles.

A noter également que la réforme de la **Politique commune de la pêche (PCP)**, qui devrait entrer en vigueur en 2013, fait l'objet du même processus de consultation que la PAC. Suite aux résultats de la consultation sur la future réforme de la PCP ayant eu lieu lors du premier semestre 2010, la Commission poursuivra son analyse et ses réunions au deuxième semestre avec les parties prenantes, en vue de présenter cet automne une évaluation des différentes

options possibles pour la réforme. Les propositions législatives qui en découleront sont attendues pour 2011.

Un **paquet législatif sur la Politique de qualité des produits agricoles** sera par ailleurs présenté à la fin de l'année 2010, avec plusieurs éléments essentiels, notamment une refonte de la législation sur les indications géographiques. Cette révision s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Commission relative au secteur agroalimentaire européen sur le marché mondial.

Suite à l'adoption le 6 septembre par le Parlement européen d'un rapport d'initiative sur la **chaîne d'approvisionnement alimentaire**, la Commission devrait également faire prochainement des propositions relatives à la **spéculation sur les produits dérivés et les matières premières**.

Enfin, si le Parlement a adopté en première lecture une résolution législative sur la proposition de règlement concernant « **l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires** » (étiquetage), le Conseil doit désormais parvenir à un accord politique sur la position, prévu pour début décembre 2010.

Cette rentrée s'annonce riche en dossiers majeurs... Euralia vous propose un tour d'horizon des principaux enjeux du quatrième trimestre 2010

Vers une Europe durable et économe en ressources

Dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique, le quatrième trimestre 2010 sera marqué par l'adoption de plusieurs initiatives visant à avancer dans la mise en œuvre de l'initiative phare "Une Europe économe en ressources" prise dans le cadre de la Stratégie Europe 2020.

Sur le plan énergétique, deux plans d'actions pluriannuels seront adoptés fin 2010 - début 2011 et définiront les grandes orientations de l'action de l'UE pour la période 2011-2020 :

- La **Stratégie énergétique**, attendue en novembre 2010, servira de document stratégique en vue de compléter le marché intérieur de l'énergie, de développer et moderniser les infrastructures énergétiques européennes, d'améliorer l'efficacité et la sécurité énergétique sur le plan extérieur, et de renforcer la recherche et l'innovation dans les technologies énergétiques ;
- Le **Plan d'Action sur l'efficacité énergétique**, prévu pour fin 2010-début 2011, dont l'un des enjeux concernera la possibilité

d'introduire des objectifs contraignants pour les Etats membres concernant la réduction de leur consommation d'énergie.

Au-delà de ces initiatives programmatoires de long terme, les initiatives suivantes ont d'ores et déjà été annoncées pour les prochains mois : un paquet sur les infrastructures énergétiques, attendu en novembre, qui fera un état des lieux des investissements nécessaires dans les réseaux de gaz, d'électricité et les réseaux intelligents ou encore une Communication sur les matières premières qui fera le point sur les enjeux liés à la raréfaction des matières premières pour l'UE.

L'actualité sera également importante dans le domaine de **l'environnement**. Initiative centrale des prochains mois, l'adoption en décembre 2010 par la Commission d'une stratégie sur la biodiversité qui couvrira la période 2010-2020. Sur base des résultats à la consultation publique ouverte début septembre, la Commission fera le point sur la politique actuelle et formulera des propositions afin de rendre la politique menée par l'UE dans ce domaine plus efficace et mieux

intégrée dans les autres champs d'action.

S'il est déjà acquis que les débats ne déboucheront pas sur un accord sur le cadre post-Kyoto, les discussions devraient être avant tout de nature technique et porter notamment sur la formalisation des engagements pris par les pays développés à Copenhague pour limiter les émissions de gaz à effets de serre, la mise à disposition des moyens financiers pour les pays les plus vulnérables, ou encore le futur du marché d'échange de droits d'émission. Cancún ne devrait donc constituer qu'une étape vers un accord international contraignant qui pourrait être obtenu en Afrique du Sud lors de la prochaine conférence prévue fin 2011.



Santé : vers un déblocage de sujets clés?

Dans le domaine de la santé, l'actualité du deuxième semestre verra peut-être se débloquer un certain nombre de dossiers sensibles, notamment avec les votes prévus en commission parlementaire et en plénière sur les différents volets du **paquet pharmaceutique** (information aux patients, pharmacovigilance, médicaments falsifiés), suivis par des conclusions du Conseil le 6 décembre.

De même, la directive relative aux **droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers** était restée sur la table du Conseil lors de la précédente législature, mais finalement un accord politique du Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs est intervenu les 7 et 8 juin derniers, grâce à la proposition de compromis élaborée par la Présidence espagnole. Ceci devrait ouvrir la voie à une deuxième lecture du Parlement, avec l'adoption d'un rapport (Françoise Grossetête [PPE/France]) en commission parlementaire, prévue fin octobre, et en plénière mi décembre. Un accord politique sur la position du Parlement est attendu pour le 6 décembre.

Enfin, suite à l'adoption le 22 juin d'une proposition de règlement sur la **commercialisation des biocides** (microorganismes exerçant une action contre les organismes nuisibles, à l'exclusion des pesticides agricoles) en commission parlementaire de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI), des critiques se sont élevées du côté des Etats membres sur plusieurs points, notamment les coûts engendrés pour les PME. Le texte sera voté le 22 septembre en plénière, et un accord politique du Conseil est attendu pour le 20 décembre.

Les services financiers dans l'œil du cyclone

En réponse à la crise financière, les institutions européennes sont actuellement engagées sur deux chantiers législatifs dans le domaine des services financiers.

En **matière de régulation**, la proposition de directive AIFM (gestionnaires de hedge funds et private equity...) a fait l'objet de vives négociations et a mobilisé le secteur financier. Les discussions, qui se sont poursuivies pendant l'été, achoppent toujours sur les questions **d'accès au marché européen pour les fonds issus des pays tiers** (mise en place d'un passeport européen) et sur la capacité pour l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF) à demander davantage de renseignements pour les cas exceptionnels. Le rapport doit être voté en session plénière au Parlement européen en septembre 2010.

De plus, la Commission doit présenter le 15 septembre des propositions d'actions concernant la **régulation des marchés dérivés**.

L'objectif est de renforcer le **contrôle et la transparence des ventes à découvert et des produits dérivés**, en particulier ceux négociés de gré à gré (*Over the Counter - OTC*) et de développer les chambres de compensation. Ces propositions pourront s'appuyer sur le rapport du Parlement européen sur ce sujet, et sur les avis de l'industrie (collectés dans le cadre d'une audition publique et d'une consultation).

L'autre priorité politique est le **Paquet Supervision** : suite au rapport de Larosière préconisant de réformer les autorités européennes de supervision, dans un contexte de réponse à la crise financière, les institutions européennes ont prévu de changer en profondeur les instances européennes de **supervision tant au niveau macro-financier** (création d'un Conseil Européen du Risque Systémique) **que micro-financier** (Autorité Européenne des Marchés Financiers, Autorité Bancaire Européenne, Comité Européen des Assurances et

Pensions professionnelles). Au centre des débats figurent la possibilité pour les autorités européennes de supervision de trancher les différends entre autorités nationales de supervision et de prendre des mesures d'urgence (en cas de crise), la question de la localisation des autorités européennes de supervision et l'existence d'une clause de sauvegarde. Un accord partiel a été trouvé au Conseil et le texte devrait être adopté par le Parlement le 22 septembre. Conformément à l'objectif initial de la Commission, les nouvelles autorités de supervision devraient être opérationnelles en janvier 2011.



Le deuxième semestre 2010 sous le signe de l'Innovation

Plusieurs éléments de contexte ont amené le sujet de l'innovation sur le devant de la scène européenne. Tout d'abord, le contexte économique difficile qui pousse les décideurs politiques à vouloir parier sur les acteurs qui peuvent aider l'Europe à restaurer ou conserver sa compétitivité dans le monde. Ensuite, le calendrier politique : l'année 2010 marque la **fin de la Stratégie de Lisbonne** pour la croissance et l'emploi, et force est de constater que les objectifs n'ont pas été atteints, notamment les 3% du PIB dédiés à la R&D. Il était donc naturel que la nouvelle Stratégie Europe 2020 intègre parmi ses « initiatives phares » un **nouveau plan pour l'innovation**. Enfin, ces réflexions sur la recherche et l'innovation interviennent alors que commencent à être dessinés les futurs programmes européens de financement de la recherche et de l'innovation (8^{ème} PCRD et CIP2), le tout dans un **climat difficile lié à l'élaboration du budget européen**.

Ce plan intitulé « **Union pour l'innovation** » sera officiellement adopté par la Commission européenne le 29 septembre 2010, après de longs mois de consultations publiques, interinstitutionnelles et interservices au sein de la Commission. Parmi les points les plus cruciaux : les indicateurs. Le **chiffre de 3% cité plus haut devrait être maintenu** pour l'horizon 2020, mais devrait inclure des dépenses allant au-delà de la R&D pure pour intégrer d'autres mesures publiques et privées de soutien à l'innovation. Des dossiers clés et liés aux objectifs du plan Union pour l'innovation ont par ailleurs déjà été lancés. On peut noter par exemple la simplification des programme-cadres de recherche, la révision du règlement financier ou encore la difficile création d'un brevet de l'UE.

Pour la première fois, un **Conseil européen sera consacré à la recherche et l'innovation, en décembre 2010**. Les chefs d'Etat et de gouvernement auront alors directement l'occasion de réagir au document de la Commission et de s'engager fermement à atteindre les objectifs fixés. En effet, ce sont avant tout les Etats qui ont la compétence pour mettre en œuvre un véritable soutien à l'innovation, ce qui amène certains à se demander si l'UE dispose vraiment de moyens à la hauteur de ses ambitions.

Transports : grands chantiers et dossiers épineux au programme

Le deuxième semestre 2010 sera l'aboutissement de deux grands chantiers fondamentaux pour l'avenir des transports : d'une part, l'adoption annoncée pour décembre du nouveau Livre Blanc sur le futur des transports en Europe à l'horizon 2020, et d'autre part, les nouvelles orientations pour le réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Deux autres chantiers en phase de mise en œuvre seront aussi à l'agenda : le plan d'action sur la mobilité urbaine, avec un accent particulier sur les modes doux de déplacement, et le quatrième programme d'action pour la sécurité routière. Dans ce cadre, la Présidence belge et la Commission organiseront conjointement les journées européennes de la sécurité routière les 13-14 octobre.

Au programme également la reprise des discussions au Conseil, pilotée par la Présidence belge, sur la proposition 2008 de révision de la directive Eurovignette, ainsi que la proposition de directive visant à faciliter la poursuite transfrontalière des infractions routières. Sur ces deux dossiers difficiles qui divisent les co-législateurs, en plus des divergences entre Etats membres, la Présidence belge s'est fixée un calendrier ambitieux en visant un accord politique au Conseil Transports de décembre.

Enfin, la mise en œuvre de la directive sur les systèmes de transports intelligents selon le calendrier prévu, ainsi que la définition des spécifications pour les six domaines prioritaires, débiteront au cours du quatrième trimestre 2010.

Faites vos jeux, rien ne va plus !

Le 12 octobre, une audition sur les jeux et paris en ligne sera organisée par la Commission européenne. Cette audition s'inscrit dans la volonté de Michel Barnier d'engager tout les acteurs des jeux et paris en ligne dans une réflexion sur les possibles initiatives européennes d'encadrement (code de conduite, régulation ou coopération) du secteur. Les interventions lors de cette audition alimenteront la réflexion de la Commission, en particulier dans l'optique de la publication du Livre vert sur les jeux et paris en ligne prévue pour octobre 2010.



Cette volonté de dialogue marque une rupture par rapport à la ligne adoptée par le prédécesseur de Michel Barnier au poste de Commissaire au marché Intérieur, l'Irlandais Charlie McCreevy, partisan d'une large dérégulation du secteur. En effet, la multiplication des jugements récents de la Cour de Justice européenne à l'encontre d'Etats membres n'ayant pas complètement ouvert leur marché des jeux et paris en ligne (Allemagne, Suède...), et la diversité de ces arrêts, a rendu nécessaire une clarification du cadre réglementaire.

La révolution numérique pour tous....

Avec l'agenda numérique adopté en mai 2010, l'UE s'est dotée d'une stratégie pour maximiser les bénéfices de la révolution numérique pour tous. Parmi les priorités figurent le développement d'infrastructures haut débit et très haut débit (4G), une proposition de directive sur la gestion en ligne des droits d'auteurs et un système paneuropéen d'octroi de licence.

Afin d'encourager le commerce en ligne, la Commission européenne a lancé une consultation visant à identifier les barrières au eCommerce, en vue d'une éventuelle refonte du cadre législatif actuel. L'adoption de la directive sur la protection des consommateurs et la révision du cadre sur la protection des données devraient également améliorer la confiance dans

l'environnement numérique, tout comme la révision de la directive sur la signature électronique, qui devrait contribuer à faciliter les transactions transfrontalières. Enfin, l'identité numérique devrait connaître des progrès avec des propositions pour la reconnaissance mutuelle de l'identification et l'authentification électroniques à travers l'UE.

La relance du Marché intérieur: objectif prioritaire du Commissaire Barnier

En mai 2010, Mario Monti, ancien Commissaire européen, a remis à Michel Barnier son rapport sur la relance du Marché Intérieur. Constatant un déficit de confiance dans le marché intérieur, ce rapport préconise notamment une concurrence accrue, une meilleure coordination fiscale et un paquet de mesures ciblées sur les consommateurs et les PME. Sur la base de ces propositions, le Commissaire Barnier s'apprête à présenter, le 6 octobre prochain, un nouveau Single Market Act. Ce document stratégique, qui s'annonce très ambitieux, devrait présenter les nombreuses initiatives prévues en vue de la relance du Marché Intérieur, 24 ans après la signature de l'Acte Unique.

Par ailleurs, de nombreux dossiers clés seront de nouveau à l'agenda des institutions européennes d'ici la fin de l'année 2010 : c'est tout d'abord le retour de la Directive sur les Services, un peu moins d'un an après son entrée en vigueur dans les Etats membres. Alors que son adoption, en 2006, avait fait l'objet de houleux

débats entre les institutions européennes, l'évaluation de la mise en œuvre de la directive est très attendue, notamment par les députés européens, qui ont souhaité reprendre la main sur ce dossier. Ces derniers ont ainsi préparé un rapport sur la mise en œuvre des dispositions du texte, dont l'adoption est prévue quelques semaines avant la présentation par la Commission européenne fin décembre 2010 d'un rapport sur ce sujet.

Enfin, un autre texte clé de la réglementation relative au Marché Intérieur sera évalué au cours de ce quatrième trimestre 2010, en vue de sa probable révision: la Directive relative à la Reconnaissance des qualifications professionnelles. De même que pour la Directive Services, le Parlement européen est très mobilisé sur le dossier, et a d'ores et déjà convoqué, en octobre, une audition des parlements nationaux pour avoir leur retour sur la mise en œuvre du texte.

Didier SALLE est nommé Directeur Associé d'EURALIA France à Paris

La préparation des transpositions des législations communautaires au niveau national, les relations renforcées entre les Parlements nationaux et européen, les liens de plus en plus étroits entre les financements publics nationaux et européens,

amènent EURALIA à accompagner très fréquemment ses clients au niveau européen mais aussi national.

La filiale EURALIA France est ainsi renforcée depuis le 1^{er} Septembre 2010 avec de nouveaux bureaux au 10, Place Vendôme à Paris et une Direction Générale confiée à Didier Sallé.

Didier Sallé, 47 ans, titulaire d'une Maîtrise de sciences écono-

miques et Diplômé de Sciences Po Paris, dispose d'une expérience approfondie des Affaires publiques et relations institutionnelles acquise en France, en Italie et en Chine au sein de cabinets parlementaires et de sociétés de conseil internationales.



Ce document est le fruit d'un travail collectif.
Les analyses et les propos repris n'engagent que leurs auteurs.



A Bruxelles
Rue du Luxembourg, 19-21
1000 Bruxelles
Tél: +32 2 506 88 20

A Paris
10, place Vendôme
75001 Paris
Tél: +33 1 53 45 66 92

Email: info@euralia.eu

A propos d'Euralia...

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à comprendre l'environnement politique et législatif communautaire pour anticiper les changements et être entendus sur la scène européenne et nationale.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les institutions communautaires et les administrations.

Sa clientèle est composée d'entreprises industrielles et de services, d'organisations professionnelles, ainsi que de collectivités territoriales et d'ONG.

Euralia offre une gamme très complète de services personnalisés:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux affaires publiques

Visitez notre site Internet!

www.euralia.eu